



Actions de sensibilisation collective à la prévention des risques professionnels

Programme de sensibilisation | Problématiques spécifiques

Prévention du risque routier

Public

Toute personne d'une entreprise adhérente à l'APST37 et/ou identifiée comme relai/référent Santé Sécurité, membre CSSCT.

Prestation incluse dans la cotisation annuelle

Intervenants

Spécialistes en prévention des risques professionnels

Lieu

Dans l'entreprise

Groupe

6 à 12 personnes

Durée

A déterminer selon la demande
Questions/réponses

Objectifs

- Répondre à la démarche de prévention de l'entreprise
- Diminuer les risques liés au risque routier

Outils pédagogiques

- Exposé théorique sur diaporama sous forme d'ateliers

*Pour plus d'informations contactez votre
Médecin du travail*

Programme et contenu

1. La réglementation

- Obligation légale de l'employeur
- Identification et prévention des risques

2. Le risque routier au travail

- Définition
- La conduite
- Le risque mission
- Le risque trajet
- Les coûts
- Les chiffres
- Les facteurs de risques

3. Conseils et exercices / Ateliers (jeux pédagogiques)

Avant toute intervention, une rencontre est effectuée en entreprise afin d'analyser la demande et de déterminer la sensibilisation adaptée à la situation.

